



S'unir dans la séparation! Des efforts concertés pour soutenir les familles séparées et recomposées

- Résumé de la journée -

À Montréal, du 26 au 28 novembre 2012, ont eu lieu les 16^{es} Journées annuelles de santé publique (JASP). Les ateliers et conférences plénières présentées lors de ces journées de formation continue visent à offrir aux participants des connaissances à jour sur les enjeux actuels et émergents en matière de santé publique. C'est dans le cadre de cet événement que, le 26 novembre 2012, l'ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ont joint leurs forces afin d'organiser une journée thématique intitulée « S'unir dans la séparation! Des efforts concertés pour soutenir les familles séparées et recomposées ». Cette journée a rejoint des planificateurs, décideurs et professionnels en santé publique ainsi que des chercheurs, des étudiants et des intervenants communautaires intéressés par les questions de séparation parentale et de recomposition familiale.

Il est dorénavant reconnu que le Québec n'a jamais compté autant de jeunes confrontés à la séparation de leurs parents ou à une recomposition familiale. Ces transitions familiales ont des effets hétérogènes sur leur adaptation : certains s'en sortent plutôt bien alors que d'autres sont beaucoup plus vulnérables. Pour soutenir les jeunes et leurs parents, il faut s'attarder aux mécanismes qui facilitent l'adaptation ou la fragilisent et mettre en place, de façon concertée, des interventions appropriées. Dans ce contexte, la journée du 26 novembre a permis aux participants de progresser dans la compréhension des transitions familiales et des meilleures façons d'agir en concertation.

Le mot de bienvenue a été prononcé par les deux coorganisatrices de la journée, soit madame Marie-Christine Saint-Jacques, professeure titulaire à l'École de service social de l'Université Laval, directrice du Centre de recherche JEFAR et codirectrice universitaire de l'ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale ainsi que madame Julie Poissant, experte en périnatalité et petite enfance à l'Institut national de santé publique du Québec. Dans l'idée de mettre en action les participants dès le début du symposium, il leur a été proposé d'écrire les trois premiers mots qui leur viennent spontanément à l'esprit à l'évocation des mots « séparation parentale » et « recomposition familiale ». Après une brève compilation des 89 mots, il a été relevé qu'encore aujourd'hui, près de la moitié des termes (43 mots) associés à la séparation et à la recomposition familiale sont négatifs (ex. : crise, conflit, bataille, pauvreté, souffrance). Une minorité de mots (14 mots) sont évoqués dans une optique positive (ex.: travail d'équipe, communication, ouverture) tandis que plus du



tiers sont jugés neutres (32 mots, ex. : rôles parentaux, adaptation, défi). Si plus de 80 % des mots négatifs sont associés au conflit et à la détresse, il en ressort toutefois que globalement, la répétition de cet exercice au fil des années témoigne d'une certaine évolution des représentations, en ce sens où de plus en plus de termes énoncés ont dorénavant une connotation positive. Il est à noter que cette dernière affirmation est basée sur l'expérience et ne repose pas sur des données scientifiques. Les premières conférences¹ ont été présentées par mesdames Marie-Christine

Parfois laissées à elles-mêmes, ces familles ont non seulement besoin de briser leur isolement, mais elles doivent aussi mieux comprendre les émotions que ces transitions leur font vivre.

Saint-Jacques, Sylvie Drapeau et Francine Cyr, professeures universitaires dont les activités de recherche se centrent principalement sur les transitions familiales. Ces présentations ont essentiellement permis aux participants de constater que les jeunes de familles séparées et recomposées témoignent davantage de problèmes de comportement que ceux grandissant au sein d'une structure familiale intacte. Toutefois, les différences entre ces deux groupes ne sont pas nécessairement grandes, puisqu'elles varient de faible à modérée. Alors que les ressources disponibles et les caractéristiques des parents et de l'enfant permettent de favoriser l'adaptation de ce dernier à la suite de la rupture du couple ou de la reconstitution de la cellule familiale, la présence de conflits parentaux sévères y exerce, pour sa part, un impact négatif considérable. Différents facteurs tels que des problèmes de santé mentale ou physique du parent gardien, la pauvreté, une relation parent-enfant de moindre qualité, des pratiques parentales de faible qualité ou la répétition des transitions familiales peuvent exacerber l'impact de la séparation et de la reconstitution dans la vie de l'enfant. Compte

tenu du fait que les parents se séparent de plus en plus tôt, l'augmentation du nombre de transitions familiales et l'exposition des enfants de plus en plus jeunes à cette réalité demeurent d'importantes possibilités. Quant à l'influence que peut avoir la modalité de garde (partagée ou exclusive) sur l'adaptation de l'enfant, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de réel consensus au sein de la littérature scientifique sur cette question; une réponse diversifiée qui tienne compte des besoins de l'enfant semble actuellement plus sûre. On constate d'ailleurs que dans ce domaine très sensible, les valeurs personnelles des intervenants sociojudiciaires peuvent influencer leur position. Par ailleurs, si on s'appuie souvent sur des critères tels que le désir de l'enfant, la continuité des soins et la qualité de la relation parent-enfant pour émettre une recommandation de garde, les spécialistes du domaine insistent sur l'importance des pères dans le développement de l'enfant et sur les bénéfices entourant le maintien d'un lien significatif avec les deux parents. Dans cette optique, les recherches cliniques et empiriques montrent que le patron traditionnel de la visite du père aux deux semaines serait, pour une majorité d'enfants, dépassé, voire trop rigide. Le mode de garde en soi n'aurait pas d'impact majeur sur l'adaptation psychologique des enfants, ce serait plutôt les comportements des parents ou la persistance des conflits parentaux qui perturberaient davantage les enfants.

La journée s'est poursuivie, sous forme de table ronde, par l'allocution de cinq intervenants de divers horizons, tous impliqués dans le soutien aux familles séparées et recomposées au Québec. Que ce soit par l'animation de séances d'information sur la parentalité après une rupture conjugale, par la mise en place d'un groupe de parole pour les enfants qui vivent la séparation de leurs parents, par l'accompagnement des familles monoparentales et recomposées ou par un service de supervision des droits d'accès à l'enfant, ces personnes occupent une place de choix sur le terrain. Unaniment, elles ont dénoncé le manque criant de ressources allouées à la prise en charge des besoins des



enfants et des parents vivant une séparation ou une recomposition familiale.

L'objectif de l'après-midi étant de convenir des actions en santé publique pour soutenir les enfants et les adolescents des familles séparées ou recomposées, les participants ont été conviés à se réunir en sous-groupes afin de discuter trois questions précises :

- 1) À votre avis, quels sont les principaux besoins des familles séparées et des familles recomposées ?
- 2) Est-ce que ces besoins sont suffisamment reconnus et pris en charge par le réseau de la santé et des services sociaux ? Pourquoi ?
- 3) Après avoir entendu les interventions mises de l'avant par les différents acteurs de la table ronde, quelles sont les actions de santé publique qui devraient être bonifiées ou déployées pour mieux soutenir les familles séparées et recomposées ?

De retour en grand groupe, les participants ont émis différents constats. D'abord, leur expérience les a amenés à prendre conscience du fait que les principaux besoins des familles se situent dans cette nécessité qu'elles ont d'avoir des outils pour mieux communiquer et gérer les conflits. Parfois laissées à elles-mêmes, ces familles ont non seulement besoin de briser leur isolement, mais elles doivent

aussi mieux comprendre les émotions que ces transitions leur font vivre. En outre, si l'accès à des services adaptés est prioritaire, il est d'autant plus important de conscientiser les milieux de pratique sur les impacts de la séparation afin de mieux organiser les services. Sur le plan de la concertation, les participants s'entendent sur le fait qu'il devrait y avoir un meilleur arrimage entre les ressources communautaires, du réseau et juridiques, en ce sens où les intervenants juridiques devraient être en mesure de référer rapidement les familles vers les ressources adaptées à leur situation.

Malgré les besoins criants des familles séparées et recomposées et en dépit de la culpabilité parfois intériorisée que vivent certains parents, il semble que le réseau de la santé et des services sociaux ne reconnaisse pas suffisamment leurs besoins, puisque confondus avec d'autres problématiques. D'une région à une autre, l'offre de services varie et le soutien financier demeure insuffisant pour offrir des services appropriés aux besoins réels des familles en transition. Parmi les autres constats soulevés, il semble que la concertation entre les organismes communautaires et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) ne soit pas suffisante, puisque les uns ne connaissent pas toujours l'offre de services des autres et réciproquement. Sans une connaissance optimale de l'offre de services de chacun, ni les organismes communautaires, ni les CSSS ne sont en mesure de bien orienter les familles. En somme, le manque de concertation entre les différents paliers de services dilue les besoins des familles parmi une offre de services qui n'est pas toujours spécifique à la situation.

Il semble que la concertation entre les organismes communautaires et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) ne soit pas suffisante, puisque les uns ne connaissent pas toujours l'offre de services des autres et réciproquement.

Au cours de ce même échange, un certain nombre de pistes d'action ont été lancées afin de mieux soutenir les familles séparées et recomposées. Sur le plan de la formation, les participants reconnaissent la nécessité d'outiller davantage les intervenants afin de les aider à mieux identifier les situations problématiques et ainsi intervenir plus rapidement. D'ailleurs, tant les intervenants sociaux que juridiques devraient pouvoir reconnaître leurs limites professionnelles et passer le relais à une ressource plus adaptée lorsque la situation le requiert. En ce qui a trait à la structure même des interventions, certains sont d'avis qu'à l'image de la pédiatrie sociale, l'enfant devrait plus souvent être placé au centre des interventions. D'autres croient que des campagnes de sensibilisation, telles celles sur la dépression ou l'allaitement, pourraient être menées au sujet de la parentalité après la rupture. Des initiatives de la sorte permettraient de sensibiliser la population à l'importance de la parentalité postrupture ou de thèmes reliés. Quant à l'utilisation des ressources, les discussions ont permis de constater que la promotion entourant les services existants gagnerait à être optimisée, ne serait-ce qu'en informant davantage les parents sur les services de médiation, par exemple. Des mécanismes favorisant une pleine accessibilité aux services devraient être mis en place, et ce, afin de rejoindre davantage de familles. À ce sujet, soulignons que les initiatives récemment lancées telles que les séances de parentalité après la rupture du ministère de la Justice sont des initiatives reconnues et appréciées par les milieux. Ce genre d'initiative est en concordance avec le désir d'offrir des services accessibles, car en étant offertes dans plus d'une quarantaine de palais de justice, ces séances permettent de rejoindre davantage de familles.

Pour clore la journée, madame Ginette Petitpas-Taylor, travailleuse sociale et coordonnatrice des services aux victimes pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Nouveau-Brunswick, a présenté un programme d'information à l'intention des parents séparés. Intitulé « Pour l'amour des enfants », ce programme volontaire de groupe, développé par le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba, vise à réduire le niveau de conflit entre les parents séparés, donner de l'information et des renseignements sur les habiletés de base ainsi qu'améliorer le recours aux services de médiation. Complètement gratuit, le programme offert comprend deux séances de trois heures chacune au

cours desquelles différents thèmes sont abordés : l'expérience de la séparation, l'adaptation émotionnelle, la planification parentale, les questions relatives au développement de l'enfant, les conséquences du conflit, les avantages de la coopération, la continuité du rôle parental ainsi que les questions relatives aux nouveaux conjoints. Offert depuis plus de dix ans, le programme compte sur l'appui d'animateurs spécialistes et bien renseignés quant aux enjeux associés à la séparation et à la reconstitution familiale. Lorsque les parents s'inscrivent au même moment, il est prévu qu'ils assistent à des séances différentes, et ce, afin de ne pas brimer leur besoin de s'exprimer librement sur ce qu'ils peuvent vivre.

Portant sur le phénomène de la séparation parentale et de la reconstitution familiale au Québec, cette journée thématique avait pour principal objectif d'identifier les facteurs qui augmentent ou diminuent les risques chez ces familles et de réfléchir aux façons d'intervenir pour mieux les soutenir. À cet égard, plusieurs pistes d'action ont été identifiées, qu'il s'agisse de l'établissement d'une meilleure coordination entre les services offerts aux familles affectées, de la promotion de ces services ou de la mise sur pied de mécanismes permettant leur pleine accessibilité. Mais on ne peut que nommer les problèmes, formuler des vœux et exposer les attentes. Il convient maintenant de poursuivre le mouvement vers l'avant et d'opérationnaliser les mesures proposées, malgré la grandeur des défis et la complexité des enjeux.

Pour citer ce document:

Fortin, M.-C., Clouet, J. (2013). *S'unir dans la séparation! Des efforts concertés pour soutenir les familles séparées et recomposées*. Collection Débats et enjeux (1), Québec, ARUC – Séparation parentale, reconstitution familiale.

Pour en savoir plus

L'ARUC – Séparation parentale, reconstitution familiale, c'est plus d'une trentaine de chercheurs et de partenaires issus des milieux universitaires, communautaires, publics et étatiques, tous préoccupés par la réalité des familles séparées et recomposées.

www.arucfamille.ulaval.ca

L'ARUC – Séparation parentale, reconstitution familiale est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

